**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

*En application de l’arrêté du 9 février 1998 relatif aux garanties d’encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d’activités physiques et sportives qui dispensent un enseignement de la voile et de la loi du 6 juillet 2000, veuillez trouver ci-dessous le règlement intérieur.*

1. **Conditions d’inscription** : **formalités, déclaration**

Dossier d’adhésion à remplir **correctement** et à signer avant le début du stage par la personne majeure ou par le représentant légal de l’adhérent mineur qui :

* + déclare avoir pris connaissance du présent règlement
	+ autorise la Base de Loisirs du Grand Bleu à utiliser les photos susceptibles d’être prises à l’occasion et à utiliser ces données pour ses plaquettes, revues et son fichier informatique
	+ autorise les autorités compétentes à prendre toute décision en cas de besoin d’une intervention médicale ou chirurgicale
	+ autorise la personne précitée sur la fiche d’inscription, à participer aux activités nautiques
* Pour les mineurs de -18 ans, **obligation**de fournir **une attestation des représentants légaux** pour pratiquer les activités
* **Pour tous** : une **obligation** de fournir **une attestation de natation** (aisance aquatique) mentionnant une capacité à nager 25m et s’immerger et pour les +16ans une attestation mentionnant une capacité à nager 50m et s’immerger
* Etre apte à la pratique des activités nautiques et **fournir un certificat médical** de moins d’un an avec la mention de non contre-indication à la pratique de l’activité voile. **Signaler tout problème de santé** au moniteur responsable du groupe ou au chef de base.
* **L’accès à la base se fait uniquement en ayant prévenu le gardien de votre arrivée au préalable**. Vous pouvez le prévenir par téléphone ou par voie électronique. Ses coordonnées seront mentionnées sur le bulletin d’adhésion. Le gardien peut se réserver le droit de refuser l’accès à quiconque qui n’aurait pas prévenu en amont de sa présence à venir. Il faut **prévenir minimum 3h avant l’arrivée** sur site (Sonia SCHMITT : 06.32.88.26.00 ou Laura NEU : 06.07.59.61.11).

 **Capacités requises:**

Il est de la responsabilité de la Base de Loisirs du Grand Bleu d’informer chaque pratiquant potentiel des risques qu’il encourt. **La pratique est contre indiquée dans les cas suivants** (en particulier seul sur un bateau) :

 Toute maladie pouvant provoquer une perte de connaissance comme par exemple :

* **Epilepsie**
* **Troubles du rythme cardiaque**
* **Asthme**
* **Affections psychiatriques**
* **Hypersensibilité à l’eau froide**
* **Troubles de l’équilibre**
* **Hernie discale**

 **Résiliation**

Il ne sera consenti **aucun remboursement** des sommes versées en cas**de désistement ou d’abandon** de la pratique. Le gardien (référent technique qualifié) peut se réserver le droit d’exclure temporairement ou définitivement un adhérent ou un utilisateur si :

* Il met en danger ou en péril autrui sur l’eau
* Il se met en danger ou en péril sur l’eau
* Il ne respecte pas les zones de navigation assignées
* Il contrevient aux règles élémentaires d’une association de loi 1901

**Vol, bris, dégradation ou perte de matériel personnel :**

La base de loisirs du Grand Bleu décline toute responsabilité en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel (bijoux, montre, lunettes, lentilles, appareil photo, jeux électroniques …) et de matériel laissé sur le site concernant la navigation (bateau, voile, planche, accessoires, etc…).

Cependant, un espace est dédié aux pratiquants désirant laisser leur matériel sur site (bateau, voile, planche etc…). Le pratiquant veillera à ce que son matériel soit étiqueté ou un nom soit mentionné sur chacune des affaires lui appartenant. Il appartient aux adhérents d’assurer ou non leur matériel resté ou non sur le site.

**Cependant, la Base de Loisirs du Grand Bleu ne peut être tenue pour responsable contre tout incident avec le matériel entreposé sur site.**

**Photos et vidéos :**

Les photos produites et utilisées par la Base de Loisirs du Grand Bleu sont non contractuelles. Sauf avis contraire de votre part, les photos ou vidéos pris à l’occasion de votre pratique ne pourront être utilisés à des fins commerciales mais seulement promotionnelles.

***Collectivités et groupes***

Les collectivités doivent **remplir et signer la « convention » avant le début du stage.**

Le règlement intérieur s’applique au **même titre** que pour les pratiquants individuels.

 **L’ADMISSION A LA BASE DE LOISIRS DU GRAND BLEU EST SUBORDONNEE A DEUX OBLIGATION :**

**ETRE A JOUR DE SES COTISATIONS**

**ETRE ASSURE**

1. **Assurances**
* la Base de Loisirs du Grand Bleu est assurée pour **les dommages** engageant **sa responsabilité civile, celle de ses préposés et des enseignants**
* La responsabilité de la Base de Loisirs du Grand Bleu ne pourra être recherchée en cas d’**accident**résultant de **l’inobservation des consignes de sécurité ou de l’utilisation inappropriée des embarcations**
* Les incapacités de toute nature, les préjudices patrimoniaux ou personnels doivent faire l’objet d’une assurance complémentaire
1. **Principes de fonctionnement**

Les activités ne sont disponibles que dans le cas de l’initiation/découverte et ne fera pas l’objet d’un enseignement. Ainsi, les groupes types ACM (accueils collectifs de mineurs) seront encadrés par un diplôme polyvalent (Licence STAPS). Dans tous les autres cas, **les activités se pratiquent en autonomie et obligatoirement par deux :**

* L’un des deux pratiquants sera responsable du binôme
* Attester sur l’honneur un niveau minimum permettant de naviguer en autonomie
* Ils doivent appeler la veille ou le matin même pour prévenir leur venue.
* Ils doivent prendre connaissance de la météo et choisir en fonction leur zone de pratique et en prévenir le gardien.
* Les adhérents doivent émarger à l’aller comme au retour et signaler tout problème matériel ou autre.
* Ils ne doivent pas surestimer leur niveau de pratique
* Ils doivent vérifier l’équipement du bateau et son matériel de sécurité avant d’aller sur l’eau et au retour à terre.

***Equipement :***

* **Individuel** : Le port du gilet de sauvetage est obligatoire durant l’activité voile, quelles que soient les conditions météo, quelle que soit l’embarcation. Toute paire de lunette doit être attachée par un cordon.

* **Conseillé :** Chaussures d’eau ou vieilles baskets, combinaisons néoprène intégrale ou de type shorty pour l’été, habits chauds, coupe vent, tenue de rechange, serviette de toilette, maillot de bain.

***Consignes de sécurité :***

* Remplir le cahier d’émargement avant chaque sortie et au retour à terre avec heure de départ et heure d’arrivée
* Prendre les informations météo avant chaque sortie et prendre connaissances des infos affichées sur le tableau blanc
* Le port du gilet est obligatoire pour toutes les activités nautiques pratiquées dans le cadre du fonctionnement de la base. Les participants en planche à voile doivent porter, à défaut d’une combinaison néoprène iso thermique, la brassière de sécurité.
* Les déplacements dans le club se font dans le calme et sans courir :
	+ attention à la mise à l’eau qui sont des zones glissantes et en pente
* Respecter les zones de navigation qui sont affichées sur le tableau officiel et qui peuvent varier selon les conditions météorologiques
* Attention aux manœuvres autours du ponton
* Si un moniteur décide de regrouper sur l’eau son groupe ou d’un retour anticipé de son groupe (ex : casse de matériel ou mauvaises conditions météo), il en informe le chef de base ou son délégué qui le cas échéant prend toutes les dispositions nécessaires pour un retour à terre.
* Les moniteurs peuvent regrouper les activités pour augmenter la surveillance et le nombre de bateau sécurité.
* Pieds nus interdits (chausson de kayak conseillé)
* Ne jamais lâcher son embarcation
* Respecter les consignes des moniteurs
* L’accès à l’atelier et aux bureaux est réservé au personnel de l’association. Une tolérance est observé pour les pratiquants de la voile qui peuvent bénéficier d’un accès pour des éventuelles réparations
* Le plan d’eau n’est pas réservé à mon seul usage et je dois être attentif aux autres usagers. Les règles du vivre ensemble s’applique dans la bienséance. Les embarcations doivent être particulièrement attentives aux plongeurs et aux triathlètes qui ont le droit d’utiliser le plan d’eau par convention avec la mairie. Ils doivent, cependant, nager à une distance maximale de 20m de la berge. Il est donc important de privilégier l’axe central de la zone de navigation

 ***Utilisation du matériel***

* Le matériel doit être rincé et remis à l’emplacement qui lui est réservé
* L’accès dans l’atelier est réservé au personnel
* Un check complet doit être fait par le moniteur responsable de l’activité au départ et au retour. En cas d’incident technique le moniteur devra dûment remplir une fiche d’entretien
* Le matériel loué est contrôlé par le responsable de la location avec le locataire au départ et au retour

***Zone de navigation voile + canoë+ paddle***

**Risques spécifiques du site**

* Zone interdite : cause de sables mouvants
* Maquettes : zone réservées

*Attention lors des arrivées et départs éviter les zones à risque. Rester attentif aux baigneurs. Respecter le balisage.*

**Zones glissantes**

 Attention à la mise à l’eau et à la voilerie qui sont des zones glissantes car en pente. Il est strictement interdit de courir dans ces zones.

**Numéros d’urgence**

**POMPIERS : 18**

**SAMU : 15**

**POLICE : 17**

**URGENCE : 112**

**BASE DE LOISIRS : 09.83.53.35.22**

**SONIA SCHMITT : 06.32.88.26.00**